



CFDD INFO

Bulletin d'information du Conseil Fédéral du Développement Durable

Juin 2006 – nr 28

Contenu

- [1. Nouvelle composition du conseil](#)
- [2. Deuxième avis sur la révision de la stratégie européenne pour le développement durable](#)
- [3. Avis pour la deuxième évaluation annuelle de la politique fédérale de développement durable](#)
- [4. Avis sur les normes de produits pour les emballages](#)
- [5. Avis sur la prévention des substances dangereuses dans les équipements électroniques](#)
- [6. Avis d'évaluation de la politique climatique belge : aspects liés aux procédures](#)
- [7. Activités des groupes de travail](#)
- [8. Tables rondes: Stratégie européenne de développement durable et OMC](#)
- [9. Rapport annuel 2005](#)

1. Nouvelle composition du conseil

L'Assemblée générale du CFDD du 23 mai dernier constituait en même temps la réunion d'installation du nouveau conseil. En effet, les membres ayant droit de vote sont nommés par AR pour une période de quatre ans, et ce terme expirait à la fin de l'année passée. Le Prince Philippe demeure président d'honneur du conseil, et Theo Rombouts son président. Pour cette nouvelle période, trois vice-présidents ont également été nommés : Anne Panneels, Caroline Ven et Jean-Yves Saliez. Vous trouverez la composition complète du conseil sur notre site web :

<http://www.cfdd.be/fr/conseil/membres.htm>.

Le Bureau du conseil aussi a été renouvelé : il comporte comme membres, auprès du président et des vice-présidents du conseil, Bogdan Vanden Berghe (11.11.11), Etienne Van Parys (ACODEF), Jan Turf (BBL), Thérèse Snoy (IEW), Claude Rolin (CSC), André Mordant (FGTB), Geert Vancronenburg (VBO), Johan Bortier (UNIZO), Didier Nagant de Deuxchaisnes (Palais), Jan De Smedt et Catherine Mertens (Secrétariat). Enfin, il y a une série de nouveaux présidents pour les groupes de travail du CFDD : le professeur Wim Moesen présidera le groupe de travail Stratégies, le professeur Dries Lesage le groupe de travail Relations internationales, le professeur Xavier Thunis le groupe de travail Recherche scientifique et le professeur Reinhart Ceulemans le groupe de travail Biodiversité. Le professeur Jean-Pascal van Ypersele, le professeur Luc Lavrysen et Mme Catherine Rousseau restent responsables respectivement pour les groupes de travail Energie et climat, Normes de produits et Sensibilisation-Communication.

La partie académique de la réunion d'installation, en présence de du président d'honneur, le Prince Philippe, comportait les discours de la Secrétaire d'Etat au Développement durable, Els Van Weert, et du président du CFDD, Theo Rombouts. Vous pouvez trouver ces deux textes sur notre site web :

<http://www.cfdd.be/fr/pubfr/discours/disc.htm>.

Dans son discours, Theo Rombouts a remercié les membres sortants du conseil pour leur apport et leur enthousiasme pour le développement durable. Il a mentionné en particulier les vice-présidents sortants, le professeur Rudi Verheyen et Mme Catherine Gernay, ainsi que les professeurs Luc Hens, Han Verschure, Jacqueline Miller et Marie-Paule Kestemont, présidents ou vice-présidents de groupes de travail.

[Retour au contenu](#)

2. Deuxième avis sur la révision de la stratégie européenne pour le développement durable

La stratégie de l'Union Européenne en faveur du développement durable (EUSDS) est réexaminée au début de chaque mandat de la Commission. Dans ce contexte, une consultation publique a été

organisée en 2004. A cette occasion, le CFDD a publié un premier avis sur la révision de l'EUSDS, à la demande de la Secrétaire d'Etat pour le développement durable, Els Van Weert. La consultation fut suivie d'un nouveau pas dans la révision de la stratégie sous la forme d'une série de documents de la Commission. Finalement, le Conseil Européen de juin 2006 se prononcera sur la proposition en vue d'une nouvelle stratégie européenne de développement durable. Afin de définir le point de vue belge en la matière, le Premier Ministre a demandé au CFDD un deuxième avis sur la révision de l'EUSDS. L'Assemblée Générale du CFDD a approuvé cet avis par procédure écrite le 5 mai dernier.

Dans son avis, le CFDD souligne que les nouvelles stratégies EUSDS et de Lisbonne doivent être mieux coordonnées pour aboutir à une politique européenne plus intégrée, axée sur le développement durable. Cette approche est également nécessaire au niveau des Etats membres. Les programmes nationaux de réforme pour la nouvelle approche de Lisbonne doivent intégrer les différentes dimensions du développement durable.

Dans ce cadre, des préoccupations sociales, économiques et environnementales sont tout aussi prioritaires. En outre, il s'agit d'objectifs non pas contradictoires mais complémentaires, voire même parfois d'objectifs qui se consolident mutuellement. Pour la compétitivité à long terme de notre économie européenne, il nous faudra une croissance économique qui soit en même temps socialement acceptable et découplée de la consommation excessive des ressources et de la pollution environnementale.

Cette approche transversale est actuellement trop peu développée dans les politiques européennes. L'une des raisons est que les institutions de l'UE sont structurées essentiellement par secteur et non horizontalement. Cela ne favorise pas l'appropriation de l'EUSDS dans ces institutions. Le CFDD espère qu'un système amélioré d'évaluations d'impact constituera un instrument important pour aboutir à une politique européenne mieux intégrée et plus transparente.

Les Etats membres devraient aussi s'impliquer plus étroitement dans le processus, entre autre en coordonnant leur politique de développement durable avec celle de l'UE. Ceci ne peut cependant pas impliquer que la Commission abandonne sa responsabilité aux Etats membres. Finalement, les acteurs sociaux ont aussi un rôle important à jouer. L'appropriation politique de l'EUSDS est effectivement en interaction avec l'engagement et l'apport de la société civile. Il est par conséquent positif que la Commission veuille consulter les parties prenantes sur l'exécution de l'EUSDS. Mais cela ne peut pas être un processus facultatif. Il faut clairement spécifier en quoi il est tenu compte des points de vue des parties prenantes.

Pour impliquer plus étroitement le citoyen européen à la politique de développement durable, il est absolument nécessaire de traduire la nouvelle EUSDS de manière cohérente et transparente dans un seul document. Dans ce texte, la stratégie doit également être traduite concrètement comme un projet de vie, de travail, d'habitat, de consommation et de notre déplacement, de sorte que chacun comprenne les choix devant lesquels non seulement les pouvoirs publics mais aussi les différents acteurs et les citoyens de notre société se trouvent.

Le document sur la nouvelle EUSDS devrait contenir des objectifs précis et suffisamment ambitieux, et les mesures proposées dans différents secteurs devraient être intégrées dans un cadre global à long terme (pas de « catalogue »). Il faut également assez d'attention pour le suivi de l'exécution des actions sur base d'indicateurs de développement durable, de sorte que tout le monde comprenne que l'EUSDS est plus qu'un discours.

Cliquez ici pour le texte complet de l'avis:
<http://www.cfdd.be/fr/pubfr/avis/2006a06f.pdf>

[Retour au contenu](#)

3. Avis pour la deuxième évaluation annuelle de la politique fédérale de développement durable

L'accord gouvernemental fédéral de 2003 stipule que les progrès réalisés en matière de politique de développement durable seront examinés, chaque année, par le Conseil des Ministres, sur base entre autres d'un avis du CFDD. Au début de l'année dernière, le CFDD a émis pour la première fois un avis dans ce cadre, et le 23 mai dernier, l'Assemblée Générale a approuvé de manière consensuelle l'avis pour la deuxième évaluation annuelle de la politique de développement durable. Cet avis reprend les recommandations du premier avis et se fonde également sur le troisième rapport fédéral sur le

développement durable, le rapport de la Cour des Comptes sur "La coordination de la politique fédérale en matière de développement durable" et le rapport annuel 2005 de la Commission Interdépartementale du Développement Durable.

Le CFDD ne disposait que d'un délai restreint pour émettre son avis. Le conseil se limite donc, dans ce texte, à une série de recommandations pour la politique et le cadre institutionnel pour le développement durable dans notre pays :

- Faire de cette évaluation annuelle une partie intégrante du cycle politique du développement durable et examiner à cette occasion si le développement durable est une priorité politique pour tous les membres du gouvernement
- Publier un tableau de synthèse sur l'exécution des différentes actions des plans de développement durable et informer davantage sur les actions qui n'ont pas été exécutées
- Revoir le rôle des différents acteurs de la politique de développement durable et les relations entre leurs tâches, partant de la question de savoir comment la politique de développement durable peut être assurée de la manière la plus efficace possible
- Organiser un débat parlementaire annuel sur l'évaluation de la politique de développement durable par le gouvernement
- Définir la manière dont l'évaluation des incidences des décisions sur le développement durable (EIDDD) peut être ancrée institutionnellement et de manière budgétaire dans la politique
- Lier le rapportage sur la manière dont les Etats membres définissent leur stratégie de développement durable en relation avec l'EUSDS avec le rapportage sur la manière dont les Etats membres remplissent les objectifs de Lisbonne (le Programme national de Réforme)
- Dans la communication de tous les membres du gouvernement, attirer l'attention sur le cadre du développement durable de leurs politiques.

Cliquez ici pour le texte complet:

<http://www.cfdd.be/fr/pubfr/avis/2006a07f.pdf>

[Retour au contenu](#)

4. Avis sur un projet d'AR modifiant l'arrêté royal du 25 mars 1999 relatif aux normes de produits pour les emballages

Cet avis traite d'un projet d'AR, modifiant l'AR du 25 mars 1999, qui transpose en droit belge la Directive Emballage européenne (directive 94/62/CE). Le projet d'AR propose une reformulation pour l'article concernant la mention sur l'emballage de la nature des matériaux utilisés pour l'emballage, afin de faciliter leur collecte et leur réemploi ou leur recyclage.

Le CFDD est d'avis que le projet d'AR exprime plus clairement que l'arrêté initial que cette mention a un caractère volontaire. La disposition européenne, sur laquelle se base l'article en question, indique que la mention sur l'emballage est volontaire pour l'industrie. Le conseil se demande si cette reformulation n'aurait pas pu être évitée si on avait demandé l'avis du conseil lors de la transposition de cette disposition. Huit membres du CFDD se sont abstenus ou ont voté contre lors du vote sur cet avis (AG du 23 mai), parce qu'ils estiment que l'avis aurait dû demander que, dans l'intérêt des consommateurs, la mention de la nature de l'emballage soit obligatoire.

Cliquez ici pour le texte complet de l'avis:

<http://www.cfdd.be/fr/pubfr/avis/2006a08f.pdf>

[Retour au contenu](#)

5. Avis relatif à un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 12 octobre 2004 relatif à la prévention des substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques

Le projet d'arrêté royal qui est soumis à l'avis du conseil par le ministre Bruno Tobback, modifie un AR qui transpose la directive européenne 2002/95/CE en droit belge. Il s'agit de la limitation de l'utilisation de substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (EEE). Le projet d'AR

prévoit un ajout non soumis à l'interdiction, concernant "les équipements électriques et électroniques mis sur le marché communautaire européen avant le 1er juillet 2006."

Le CFDD explique dans son avis que le projet d'AR constitue une clarification de la transposition de la directive. Le conseil a compris que, pour les représentants des entreprises, cet éclaircissement est souhaitable afin qu'il soit clair que les stocks non conformes de EEE déjà mis sur le marché puissent être vendus après le 1er juillet 2006. Le Conseil propose une formulation alternative et ajoute encore quelques petites précisions.

Le Conseil attire l'attention sur le fait que demander l'avis pour des transpositions de directives d'harmonisation peut être utile, même si ce n'est pas obligatoire.

Cet avis a été approuvé en consensus par l'AG du 23 mai.

Cliquez ici pour le texte complet de l'avis:

<http://www.cfdd.be/fr/pubfr/avis/2006a09f.pdf>

[Retour au contenu](#)

6. Avis d'évaluation de la politique climatique belge : aspects liés aux procédures

Dans le cadre du protocole de Kyoto et du partage de charges au sein de l'Union européenne, la Belgique doit diminuer ses émissions de gaz à effet de serre de 7.5% à l'horizon 2008-2012. Il n'est néanmoins pas certain que notre pays puisse atteindre son objectif de réduction. Ceci est préoccupant, car les pays qui ne satisferont pas à leurs obligations risquent non seulement de perdre leur crédibilité, mais aussi de se voir infliger des sanctions (entre autres des objectifs de réduction plus élevés pour les périodes ultérieures d'engagement). Ceci pourrait avoir des conséquences socio-économiques sérieuses à court terme. Le CFDD estime que la Belgique doit tout mettre en œuvre pour respecter ses engagements et pour éliminer les obstacles à l'atteinte des objectifs. Ceci demande des efforts au niveau des contenus des politiques et aussi au niveau des procédures. Le premier aspect a déjà été traité dans différents avis du CFDD. Le deuxième aspect pose également de sérieux problèmes, c'est pour cette raison que le Conseil a décidé d'émettre un avis d'initiative à ce sujet

Pour le CFDD, une des difficultés rencontrées par la Belgique au niveau de sa politique climatique et en particulier pour atteindre son objectif à l'horizon 2008-2012 réside dans des problèmes d'harmonisation, d'intégration et de coordination entre les politiques climatiques menées par les différentes instances politiques belges. De plus, au sein du pouvoir fédéral, la politique climatique n'est pas suffisamment intégrée aux différents domaines sur lesquels s'exerce l'autorité publique. Il en résulte qu'il n'existe pas de politique climatique intégrée, mais plutôt une juxtaposition des mesures prises par les différents niveaux de pouvoir et par les différents départements.

De plus, plusieurs problèmes subsistent au niveau des inventaires, méthodologies et projections : les inventaires d'émissions de CO₂ (associées à l'énergie) confectionnés par les Régions et au niveau fédéral pour les différents secteurs divergent trop, et il n'existe pas de chiffres pour des émissions dans certains secteurs spécifiques (par exemple le transport de transit en comparaison avec le trafic intérieur..

Le CFDD fait une série de recommandations dans son avis pour remédier à ces problèmes. Ainsi, le conseil rappelle son plaidoyer pour la confection et la mise en œuvre d'un plan national climat, dont la dernière version date de 2002. Ce Plan Climat devrait adopter une approche plus intégrée (entre niveaux de pouvoir d'une part et entre les domaines de compétence fédérale d'autre part) et il doit être plus qu'un catalogue de mesures possibles ou qu'un inventaire des mesures prises par les différents niveaux de pouvoir. De plus, le plan devrait être coordonné avec d'autres plans pertinents comme le plan national mobilité qui n'est d'ailleurs toujours pas approuvé.

Pour tout ceci, il faut qu'il existe une bonne volonté des différents niveaux de pouvoir à collaborer. Le CFDD rappelle ce qu'il avait écrit dans un avis précédent : *"... la volonté aux différents niveaux, politique et administratif, de coordonner la politique doit croître au lieu de se limiter à cerner les compétences propres et à défendre ce territoire. Dans ce contexte, le conseil plaide pour l'application du "principe de mutualité". Ce principe consiste à ce que chaque niveau de pouvoir cherche à agir de manière à renforcer l'efficacité de tous les autres niveaux de pouvoir. Chaque niveau évalue non seulement la réalisation de ses objectifs propres mais aussi la mesure dans laquelle il a contribué à la réalisation des objectifs d'autres niveaux."... "*

Cliquez ici pour le texte complet de l'avis:

<http://www.cfdd.be/fr/pubfr/avis/2006a10f.pdf>

[Retour au contenu](#)

7. Activités des groupes de travail

Groupe de travail stratégies de développement durable

En collaboration avec le groupe de travail Normes de Produits, ce groupe de travail préparera un avis d'urgence sur le plan d'action « Responsabilité Sociétale des Entreprises », à la demande de la secrétaire d'Etat Els Van Weert. Egalement pour la secrétaire d'Etat, le GT a programmé un deuxième avis sur le découplage pour la fin de l'année. Après notre premier avis qui portait sur la stratégie thématique « ressources naturelles » de l'UE, ce deuxième avis traitera notamment de la situation dans notre pays. Finalement, le GT préparera le forum sur la croissance et le développement durable, qui sera organisé avec le SPF développement durable le 13 octobre à Bruxelles.

Groupe de travail Energie et climat

Le groupe de travail collaborera avec le GT Normes de Produits pour l'avis sur les biocarburants.

Groupe de travail Relations internationales

Le groupe de travail a organisé une table ronde à la demande du ministre De Gucht (voir point 7).

Groupe de travail Normes de Produits

La cellule stratégique du Ministre Tobback a annoncé une demande d'avis d'urgence concernant les biocarburants et d'autres carburants renouvelables. La demande d'avis concernerait les normes de qualité pour l'huile de colza pure afin de bénéficier de l'exemption d'accises, et concernerait également une procédure de contrôle de ces normes. Le groupe de travail préparera cet avis en collaboration avec le groupe de travail énergie et climat. Les membres de groupe de travail collaboreront également à la préparation de l'avis d'urgence sur le CSR et sur le deuxième avis concernant le découplage (voir gt stratégies).

Groupe de travail Sensibilisation et Communication

Dans le cadre du forum sur les médias et la communication en matière de développement durable (octobre 2005), ce groupe de travail est en train d'élaborer des lignes directrices ("Guidelines") pour une meilleure communication en matière de développement durable. Le GT prépare également un journal sur le conseil, qui sera diffusé au forum sur la croissance et le DD du 13 octobre. Des membres du GT seront également impliqués dans la préparation de ce forum.

Groupe de travail Recherche scientifique

Suite au séminaire sur les indicateurs de développement durable (IDD), que le CFDD avait organisé en septembre 2005 en collaboration avec la Plateforme indicateurs de DD, le GT prépare un avis d'initiative sur les IDD. L'objectif est de fournir un apport utile en vue de concrétiser la stratégie nationale de développement durable. Le GT tiendra compte entre autres des indicateurs de développement durable d'Eurostat, des indicateurs structurels de l'UE et des préoccupations émises par les stakeholders lors de ce séminaire.

[Retour au contenu](#)

8. Tables rondes : Stratégie européenne de développement durable et Organisation Mondiale du Commerce

Le mercredi 31 mai, une Table ronde sur la révision de l'EUSDS a eu lieu au cabinet de la Secrétaire d'Etat Van Weert. Guido Poppelier, collaborateur développement durable au cabinet, a commenté

l'état de la question (processus) et a décrit comment le point de vue belge tient compte des deux avis du CFDD (*voir point 1 pour l'avis le plus récent en la matière*). La délégation du CFDD, conduite par le président Rombouts, se composait de huit personnes.

Une Table ronde sur les négociations dans le cadre de l'OMC s'est déroulée le mercredi 7 juin dans la salle de réunion du conseil. L'Ambassadeur Liliane Bloem, représentante du ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht, a répondu aux nombreuses questions envoyées par les membres. La délégation du CFDD comportait douze membres et était conduite également par Theo Rombouts, et par le vice-président du groupe de travail, Daniel Van Daele.

[Retour au contenu](#)

9. Rapport annuel 2005

Le rapport annuel 2005 du CFDD passe en revue de manière synthétique les différents avis émis l'année dernière, avec mention du suivi qui leur a été réservé par le gouvernement. Les autres activités menées et organisées par le CFDD sont également reprises dans le rapport annuel (fora, activités de communication, études, contacts, etc). Le rapport rappelle aussi les objectifs, la composition et le fonctionnement du Conseil et de ses organes (assemblée générale, bureau, groupes de travail et secrétariat).

Une version imprimée du rapport annuel 2005 peut être demandée au secrétariat (par mail : mail@frdo-cfdd.be). Le rapport est également disponible sur notre site www.cfdd.be.

[Retour au contenu](#)

Le CFDD INFO est le bulletin d'information du Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD). Le CFDD donne des avis à l'autorité fédérale belge sur la politique en matière de développement durable. Le conseil organise également des activités destinées à renforcer la base sociale du développement durable.

La reproduction d'articles du CFDD INFO avec mention de la source est autorisée.

Adresse : rue Ernest Blérot 17, 1070 Bruxelles (Belgique)

Téléphone : +32-2-743 31 50

Fax : +32-2-743 31 59

mail@frdo-cfdd.be

<http://www.frdo-cfdd.be>

Si vous n'avez pas reçu ce bulletin d'information directement dans votre mailbox et si vous souhaitez vous y abonner gratuitement, il suffit d'envoyer un e-mail avec comme sujet « abonnement » à l'adresse ci-dessus, avec mention du nom, de l'organisation (facultatif), de l'adresse et de l'adresse mail. Merci d'indiquer également la langue dans laquelle vous désirez le recevoir (FR ou NL). Si vous ne désirez plus recevoir le *CFDD INFO*, il suffit d'envoyer un mail vide avec comme sujet «unsubscribe ».